

ARRETE N° 2023-176

Portant composition du bureau de vote pour l'élections des représentants des personnels au Conseil National de L'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 12 juin au 15 juin 2023

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2,

➤ Vu l'arrêté électoral n°2023-162 portant organisation du vote pour l'élection des représentants du personnel au Conseil national de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

ARRETE

Article 1 :

1.1 Un bureau de vote centralisateur est constitué pour sceller le système de vote, recenser le nombre de votant.e.s, procéder au dépouillement, établir le procès-verbal des opérations électorales et se prononcer sur toute difficulté relative aux élections.

1.2 Ce bureau de vote est constitué ainsi qu'il suit :

Président : Mme Catherine ZOCCARATO, Directrice adjointe des Ressources humaines et de l'action sociale.

Secrétaire : Mme Charlotte MAZURIN, Assistante de direction de la DRHAS.

Secrétaire suppléant : M. Frédéric CARVALHO, Gestionnaire conditions de travail.

Représentant.e.s des organisations syndicales :

FSU	UNSA EDUCATION	CGT FERC SUP
Mme Meriem BENMESSAOUD	M. Pascal SOLLI M. Pascal CORNET	M. Jean-Michel VARDALAS M. Nicolas HOLLER

Article 2 : les opérations de scellement auront lieu le mardi 6 juin à 10h dans le bureau BEL.419. Les opérations de dépouillement auront lieu le jeudi 15 juin à 17h30 en salle BEL.034.

Le présent arrêté tient lieu de convocation et vaut autorisation d'absence pour les représentants des organisations syndicales, pour la durée de leur présence lors des opérations de scellement et de dépouillement.

Article 3 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 2 juin 2023

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services,

Irène GAZEL
Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services adjointe
en charge des ressources humaines
et de l'action sociale